

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du 4 Mars 2024

Date de séance 5 mars 2024

Date de convocation : 26 février 2024

Date d'affichage : 6 mars 2024

Présents :

Didier Chavand, Laurent Nancy, Julien Parriaux, Patrice Rivier, Laure Germain, Clara Magalhaes, Blandine Lamouroux, Alexandra Benso, Jean François Rivier, Françoise Pouvreau, Sophie Valette, Bénédicte Occhipinti, Delphine Laurent, David GERBE.

Absents :

Marie-Thérèse Laurent : pouvoir donné Clara Magalhaes.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mr Julien Parriaux est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 Janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1° Examen et vote du compte Administratif 2023 :

Les membres du Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, actent de la présentation faite du Compte Administratif, soit :

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 519489.40 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes :

Réalisé : 718294.40 €

Reste à réaliser : 0 €

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 86400.99 €

Reste à réaliser : 2250 €

Recettes :

Réalisé : 77892.71 €

Reste à réaliser : 232000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, par 14 voix POUR (Monsieur le maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle) :

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des dépenses et recettes.

ARRETE les résultats définitifs.

Délibération n° 04/2024.

2° Etat des Restes à Réaliser :

Les restes à réaliser en dépense sont des engagements pris par la commune, donnés à des tiers et qui n'ont pas encore été entièrement réglés sur l'exercice mais qui donneront forcément lieu à un paiement sur l'exercice suivant.

Sont concernés en 2023 APAVE et GARNIER pour les dépenses d'investissement pour un total de 2250 euros et pour les recettes d'investissement il s'agit de subventions concernant la création du bâtiment bar-agence postale « le fonds vert », pour un montant de 232000 euros.

Les restes à réaliser doivent être votés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE :

L'approbation des restes à réaliser pour l'année 2023.

Délibération n° 05/2024.

3° Examen et vote du compte de Gestion 2023 dressé par Mr le trésorier principal :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 06/2024.

4° Examen et Vote du résultat 2023 :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 232 959.98 €

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 527 229.03 €

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître

Un solde d'exécution 2023 :

- Pour la section de fonctionnement (excédent) 198 805 euros
- Pour la section d'investissement (déficit) -8 508.28 euros.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à zéro euro.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report, à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De reporter le reste de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 726 034.03 euros, de la façon suivante :

- en investissement à hauteur de 500 000 euros.
- en fonctionnement pour le reste soit 226 034.03 euros.

Délibération n° 07/2024.

5° Vote du Budget Primitif 2024 :

Le Maire informe l'assemblée qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu récemment, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la commune. L'adjointe en charge du budget en expose le contenu et en résume les principales orientations.

- Ecole,
- Travaux épicerie,
- Revêtement du cimetière

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

- Toit ancienne caserne pompiers
- Eclairage arrêts de bus,
- Réalisation du projet Bar tabac multiservices et Agence Postale.

Elle rappelle que grâce au report de l'excédent de fonctionnement et à l'octroi par le sous-préfet d'une subvention au titre du fonds vert, nous n'aurons pas recours à l'emprunt pour financer nos projets en 2024.

Investissement : Dépenses : 890 922.42 euros. Recettes : 969 711.05 euros.

Fonctionnement : Dépenses : 1 337 469.44 euros. Recettes : 1 347 410.64 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

VOTE le budget primitif 2024, en équilibre pour les sections investissement et les sections fonctionnement.

Délibération n° 08/2024.

6° Fongibilité des crédits à rajouter chaque année au moment du Budget

La M57 permet chaque année d'autoriser le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % du total des dépenses réelles de la section, et hors chapitre 012 en fonctionnement.

Elle est renouvelée chaque année, de préférence lors du vote du budget.

Bien entendu le maire informe l'assemblée lors du prochain conseil des virements de crédits qu'il a pris.

Le maire propose au conseil de lui accorder cette autorisation pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve et accepte cette autorisation pour l'année 2024

Délibération n° 09/2024.

7° Vote des Taux d'Imposition :

L'adjointe aux finances rappelle qu'au vu des résultats positifs de l'année 2023, et au vu du contexte économique difficile, le maire et ses adjoints proposent de ne pas augmenter les taux d'imposition actuels, soit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.40%

TF sur le bâti :28.45%

TF sur le non bâti :23.19%

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

L'instauration d'une taxe habitation sur les logements vacants est envisageable, à revoir lors des prochains mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De ne pas augmenter les taux des impôts locaux, et donc de fixer les taux d'impositions comme dit ci-dessus.

Délibération n° 10/2024.

8° Vote des subventions aux associations et au CCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux seules associations ayant déposé un dossier complet, tel que proposé en Commissions des Finances. Pour le syndicat Agricole, une subvention sur les plantations concernant les viticulteurs.

- **ADMR : 2000 euros**
- **Amicale Laïque : 1500 euros**
- **Syndicat agricole : 500 euros**
- **CCAS : 4300 euros**
- **Conseil Municipal des Enfants : 500 euros**
- **Twirling : 600 euros**
- **Association des conjoints survivants : 150 euros**

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, DECIDE :

L'octroi des subventions aux associations comme dit ci-dessus. Les sommes correspondantes seront inscrites aux articles 657 et 657363 du budget primitif 2024.

Délibération n° 11/2024.

9° Remboursement des frais de Déplacement Professionnel :

La mairie souhaite prendre en charge le remboursement des frais de transport des agents, à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim, à l'occasion d'un stage, à l'occasion d'une collaboration aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs, ou à l'occasion d'une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, selon le barème applicable en vigueur, dès lors que l'agent y a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De rembourser les frais de déplacement professionnel des agents communaux

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Délibération n° 12/2024.

9° Absences des agents maintien de la prime IFSE :

La représentante RH explique qu'il faut se mettre en conformité avec l'établissement des paies concernant le maintien du IFSE en cas d'absences, et mettre à jour la délibération 44/2017 qui est obsolète. Ceci sera à revoir en avril 2024 après le retour de l'avis du Comité Social Territorial.

10° Financement partiel du BAFA :

Le maire explique qu'une famille de Létra a demandé une aide pour financer une partie du BAFA pour son enfant.

Il en ressort qu'une subvention peut être donnée à hauteur de 100 euros en totalité, en échange de s'engager à postuler au centre aéré.

Le conseil accorde de financer une partie à la première session : 1 abstention.

Le conseil accorde un montant de 100 euros pour la totalité de la formation : 1 abstention.

Le conseil Municipal et après en avoir délibéré avec 14 voix et 1 abstention : DECIDE de financer partiellement la formation du BAFA à hauteur de 100 euros.

Délibération 13/2024

11° Composteurs individuels :

Il nous a été communiqué début février 2024, qu'il a été commandé 68 composteurs.

Il a été précisé que la date de commande des composteurs est prolongée jusqu'à nouvel ordre.

Les composteurs collectifs pour les logements collectifs (Ancienne maison de retraite et OPAC), doivent être pris en charge par le syndic de copropriété et l'OPAC.

Pour les logements communaux, il est précisé qu'un composteur individuel sera installé près de la mairie.

L'enlèvement des ordures ménagères reste inchangé pour l'instant, soit toutes les semaines. Les bacs jaunes toutes les 2 semaines.

12° Sortie Garage Particulier :

Un habitant de Létra a fait remarquer à la Mairie qu'une place de stationnement gênait son accès pour rentrer chez lui.

La place de stationnement a été identifiée et il a été décidé qu'elle sera supprimée. Il sera posé un panneau d'interdiction de stationner dans un premier temps.

13° Fiscalisation transformateurs Syder :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses de l'éclairage public, de l'entretien de celui-ci et des travaux. A noter que la salle des sports et local de boules/chasse sont reliés à l'éclairage public.

Il y a eu une charge importante de travaux sur la commune (2 transformateurs).

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Il a été dépensé 28431.97 euros en 2023, contre 14589.86 pour l'année précédente ce qui correspond à l'augmentation tarifaire de l'électricité.

Le coût du Syder est supporté par les propriétaires fonciers.

Le conseil décide de budgéter la somme de 11000 euros afin de prendre en charge ce coût supplémentaire, pour l'année 2024.

Ce sujet sera à revoir avec la Commission Bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : de mettre 11000 euros Sur le compte Electricité de la commune.

Délibération 14/2024

14° Questions diverses :

La nouvelle épicerie vient de signer sa promesse de bail. Son projet est en cours et en bonne voie.

Commission Agricole, le compte rendu du 27/02/2024 est lu à tout conseil municipal.

B. Occhipinti oppose un démenti formel : il n'y a pas eu de lâcher de lapin dans les jeunes vignes le 15.01.2024.

Il est précisé qu'une garennière est mise en place.

Les frelons Asiatiques : 10 pièges ont été achetés et ils seront installés au printemps dans divers endroits, sur la commune de Létra.

Une habitante de Létra a fait constater que les voitures roulent vite dans le village. La mairie réfléchit à une solution pour résoudre ce problème.

Mobilité Douce : Réunion prévue le 7.03.2024 à Anse 19h30 et à Oingt le 4.04.2024 à 19h. Il s'agit de réunions participatives (ateliers).

L'antenne 4G : Les 2 projets initiaux ont été annulés car les installations ne pouvaient pas être alimentées en électricité

Un nouveau projet est en cours sur Le Crêt Charmet.

La Commission Association est prévue le 20.03.2023.

Le projet bar avance et les lots principaux sont actés. L'étanchéité et les photovoltaïques sont en cours d'attribution.

Le démarrage des travaux est prévu la 2^{ème} quinzaine de mars.

La Commission RH est prévue le 14.03.2024.

Un panneau vers le hameau la Burie est gênant, il sera déplacé.

La séance est levée à 22 heures 38.



MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE